



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

listes électorales

Question écrite n° 46212

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'opération Elise visant à développer les inscriptions sur les listes électorales. Cette action, qui fut lancée par M. Nicolas Sarkozy, son prédécesseur place Beauvau, fut une initiative intéressante et louable, mais au résultat très contrasté. En effet, le nombre de nos compatriotes non inscrits sur les listes électorales est très important, voire croissant et contribue grandement à l'abstentionnisme chronique qui règne dans notre pays depuis plusieurs élections. L'opération Elise a donc permis d'aborder de manière intéressante et louable un phénomène inquiétant dans nos démocraties occidentales : une certaine déshérence dans les inscriptions sur les listes électorales. Néanmoins, l'opération Elise a eu des effets contrastés, voire contradictoires, dans sa réalisation concrète au niveau local dans les services spécialisés des collectivités locales. Premier problème particulièrement gênant : le fichier poste des changements d'adresse avait près d'un an d'ancienneté et n'était pas apuré des décès en cours d'année, d'où des envois très épineux à des familles, au nom de personnes décédées. Les maires se sont vu ainsi reprocher ces erreurs de fichier. Second problème, les municipalités n'ont été que très peu associées à cette action et le constat local ne semble pas avoir été suffisamment exploité par son ministère dans le processus d'inscription sur les listes électorales. De plus, dans la vérification des documents prouvant la validité de domiciliation de ces nouveaux inscrits, les collectivités locales se sont souvent retrouvées dans des situations d'incertitude et d'imprécision quand elles se posaient certaines questions quant à la prise en compte de ces nouveaux inscrits. Les mairies n'ont, en conclusion, été que très peu associées à la réussite de cette opération groupée d'inscriptions sur les listes électorales, qui fut d'ailleurs parfois quelque peu dévoyée dans certains quartiers sensibles (les enveloppes Elise non distribuées furent en effet laissées au-dessus des boîtes aux lettres). Il serait donc nécessaire d'associer plus étroitement les mairies à la réussite de cette opération Elise, si elle devait être renouvelée à l'automne-hiver 2004. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette opération et sur cette proposition.

Texte de la réponse

L'opération Elise, qui s'est déroulée du 20 octobre 2003 au 31 mars 2004, avait pour objectif principal le rapprochement des électeurs de leur bureau de vote, en leur facilitant la prise en compte de leur changement d'adresse par leur mairie. Trop souvent, la démarche d'inscription sur les listes électorales de leur nouvelle commune n'est pas entreprise à temps par les personnes ayant déménagé. L'accroissement de la mobilité de la population contribue ainsi à l'augmentation des taux d'abstention ou de non-inscription. De façon plus précise, l'honorable parlementaire évoque deux difficultés dans la mise en oeuvre de l'opération Elise, qui ont trait d'une part à la fiabilité du fichier utilisé, et d'autre part au rôle des mairies. Le fichier utilisé pour la réalisation de l'opération Elise recensait les 5 800 000 personnes qui avaient demandé à La Poste entre mars 2002 et août 2003 la réexpédition de leur courrier à leur nouvelle adresse. Malgré ses imperfections, liées aux changements de l'état des personnes qui ont pu intervenir entre mars 2002 et l'automne 2003, ainsi qu'à l'impossibilité de déterminer la nationalité ou l'âge des personnes dont le courrier était réexpédié, le fichier de La Poste reste le seul fichier national d'adresses disponible. L'interdiction de procéder au croisement de ce fichier avec d'autres

fichiers nationaux a empêché de cibler plus précisément les personnes qui auraient été les plus concernées par une opération d'inscription sur les listes électorales. Quant aux mairies, il va de soi que le succès de l'opération Elise leur revient principalement. Elles ont également contribué par leurs remarques à enrichir la réflexion du Gouvernement sur les modalités actuelles d'inscription sur les listes électorales et les pistes d'amélioration de l'opération Elise. Toutefois, l'opération Elise ne sera pas reconduite en 2004. Elle a en effet souligné le caractère obsolète de la gestion des listes électorales en France. Le Gouvernement est donc décidé à procéder à une refonte du système de gestion des listes électorales et ne manquera pas de faire part à l'honorable parlementaire de ses projets de réforme, qui sont en cours d'élaboration par ses services.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46212

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6733

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8451